

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DVD 157 Bassin de la Villette (19^{ème}) - Dépôt d'un dossier de permis de construire pour un chalet par la société CHEPOOKA.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1, L.2122-21 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.432-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'autoriser la société CHEPOOKA à déposer un dossier de permis de construire relatif à une construction saisonnière sur le domaine public fluvial de la Ville de Paris, au Bassin de la Villette en rive gauche, au droit du bâtiment sis 39 quai de la Loire, à Paris (19^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 3 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à consentir au dépôt, par la société CHEPOOKA, d'un dossier de permis de construire relatif à une construction saisonnière sur le domaine public fluvial de la Ville de Paris, au Bassin de la Villette en rive gauche, au droit du bâtiment sis 39 quai de la Loire (19^{ème}).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO